

5052MH51/6

92h1

(19h0, h2-h5, h7

9241

A



Subvention au Secours National pour l'Entr'aide  
d'Hiver

Subvention au Secours National pour l'Entr'aide d'Hiver

Année 1941

Note verbale remise par le Commissaire du Gouvernement	C.A. 20-11-40	3	-
	26-11-40		
Lettre S.N.C.F. au M. T.P.	C.A. 27-11-40	24	Q.d.
	2-12-40		

Année 1942

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	C.A. 4. 2.42	41	Qd a)
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	6. 2.42		
	24. 2.42		

Année 1943

Lettre du S.N. à la S.N.C.F	17. 2.43	<i>unquel</i>	
C.A. 21. 4.43	7	Qd a)	
Lettre SNCF au S.N.	5. 5.43		

Année 1944

Lettre du SN à la SNCF	18.12.43	<i>je</i>	
C.A. 19. 1.44	13	Qd a)	
Lettre SNCF au SN	21. 1.44		
Lettre du SN à la SNCF	7. 2.44		

Transformation du secour national en "Entr'aide française".

<u>Subvention pour 1944</u>			
Lettre de l'Entr'aide à la SNCF	4.11.44		
C.A. 20.12.44	11	IIter	
Lettre SNCF à l'Entr'aide	20.12.44		

....

Subvention pour 1945

Lettre de l'Entraide à la S.N.C.F.	C.A.	2. 7.45			
		1. 8.45	16	Qd	c)
Lettre SNCF à l'Entraide		3. 8.45			

Pour 1946-1947 (reus)

Lettre de l'Entraide à la SNCF	28. 2.47	
Lettre SNCF à l'Entraide	19. 4.47	

DC

9241  
COPIE : SERVICE COMMERCIAL  
SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 19 Avril 1947

D 149114/32

Monsieur le Président,

Par lettre P.P. C. L.F./YP n° 700, du 28 Février 1947, vous avez bien voulu solliciter la participation de notre Société à la mission sociale poursuivie par l'Entr'Aide Française. A cet effet, vous nous demandez de renouveler le don que nous avions consenti au cours de l'année 1945 et des années précédentes.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous avons examiné votre demande avec une grande attention. Mais, en raison des circonstances et quel que soit notre désir de vous donner une réponse favorable, il n'a pas été recommandé de continuer actuellement l'aide que nous vous avions antérieurement accordée.

Nous vous en exprimons tous nos regrets.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le Président  
du Conseil d'Administration,  
Le Vice-Président,

(s) BOUTET

Monsieur le Président  
de l'Entr'Aide Française  
21, rue Laffitte PARIS

Subvention à l'Entraide Française

---

Subvention pour 1945

Lettre de l'Entraide à la SNCF 2. 7.45  
C.A. 1. 8.45

Lettre SNCF à l'Entraide 3. 8.45

16 Qd c

9241

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 3 août 1945

536.69  
45.465  
D 149114/32

COPIE

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre lettre P.P.C RD/A.P. n° 5837 du 2 juillet 1945, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la Société Nationale des Chemins de fer français a décidé d'attribuer, pour l'année 1945, un don de 1 million, à titre de participation à l'Entr'Aide Française.

A concurrence de la dite somme de 1 million, ce don sera accordé sous forme de transports de marchandises et de matériels.

Pour la régularisation pratique de cette opération, je vous propose d'adopter la formule utilisée les années précédentes et qui est la suivante :

- chaque trimestre, l'Entr'Aide Française adressera à la S.N.C.F., Subdivision de la Comptabilité des Recettes, 23 rue de Londres, une demande de remboursement des frais de transport qu'elle aura acquittés;

- cette demande sera accompagnée des récépissés à l'expéditeur pour les envois effectués en port payé et des récépissés au destinataire pour les envois effectués en port dû, ainsi que d'un bordereau récapitulatif indiquant pour chaque expédition le montant des frais de transport payés.

La première demande de remboursement qui se rapporterait aux deux premiers trimestres de 1945 pourra être présentée dès maintenant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. Le Président du Conseil d'Administration,  
Le Vice-Président,

Signé: de T-RDE.

Monsieur le Président de l'Entr'Aide Française, 21 rue Laffitte - PARIS -

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 1er août 1945

---

Questions diverses

c) Subvention à l'Entr'Aide Française

P.V. (p.16) Le Conseil renouvelle, pour l'année 1945, le concours accordé les années précédentes à l'Entr'Aide Française, sous forme de transports gratuits de matériels et de marchandises, dans la limite d'un montant de 1 M.

*Copie*

CA - 1 8 45

A l'attention du Cabinet  
de M. le Président  
Pièce enregistrée sous le N°

Juillet

45

~~SM-45~~  
45-455

Monsieur le Président  
de l'Entr'aide française

21, rue Laffitte

— PARIS — (Lilas)

Monsieur le Président,

En vous accueillant réception de votre lettre P.P.C RD/A.P. - N° 5857 du 2 Juillet 1945, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la Société Nationale des Chemins de fer français a décidé d'attribuer, pour l'année 1945, un don de 1 million, à titre de participation à l'œuvre Entr'aide française.

Ce don sera accordé sous forme de transports de marchandise et de matériels consentis jusqu'à concurrence de cette somme de 1 million.

Pour la régularisation pratique de cette opération, je vous propose d'adopter la formule utilisée les années précédentes par le Secours National et qui est la suivante :

Chaque trimestre l'Entr'aide française adressera à la S.N.C.F. Subdivision de la Comptabilité des Recettes, 25, rue de Londres une demande de remboursement des frais de transport qu'elle aura acquittés.

Cette demande sera accompagnée des récépissés à l'expéditeur pour les envois effectués en port payé et des récépissés au destinataire pour les envois effectués en port dû, ainsi que d'un bordereau récapitulatif indiquant pour chaque expédition le montant des frais de transport payés.

La première demande de remboursement qui se rapporterait aux deux premiers trimestres de 1945 pourrait être présentée au début du mois d'août.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration,

9241

ENTRAIDE FRANÇAISE

21, rue Laffitte - PARIS (9e)

P.PC RD/AP - N° 5837

Paris, le 2 Juillet 1945

Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.

86, rue Saint-lazare  
PARIS (9<sup>e</sup>me)

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, au cours des deux années qui viennent de s'écouler, accorder à notre Oeuvre, pour chacun de ces exercices, une subvention de : un million, sous forme de remboursement de frais de transport payés par nos soins.

Cette année, plus que jamais, notre Oeuvre a besoin de la générosité de tous pour subvenir aux tâches immenses qui lui incombent. Je vous serais très obligé de bien vouloir examiner la possibilité de nous accorder cette année un appui au moins équivalent sinon supérieur à celui que vous avez bien voulu nous consentir par deux fois déjà.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président :  
P. le Président, le Secrétaire Général  
Directeur du Cabinet,

.....

Subvention à l'Entraide Française  
(substituée au Secours National)

Année 1944

Lettre de l'Entraide à la SNCF 4.11.44  
C.A. 20.12.44 11 IIter  
Lettre SNCF à l'Entraide 28.12.44

9241

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 28 décembre 1944

D. 149.114/32

C O P I E

96 n° 5201

Monsieur le Président,

Par lettre du 4 novembre dernier, vous avez appelé notre attention sur la mission et les besoins de l'Entr'aide Française, en exprimant le désir que la Société Nationale des Chemins de fer voulût bien participer à son action par l'attribution d'une subvention.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, désirant marquer tout l'intérêt qu'elle porte à l'Entr'Aide Française et en considération de l'aide donnée par cette œuvre à nos agents, la S.N.C.F. a décidé de lui allouer une subvention de 200.000 fr au titre de l'exercice 1944.

Les instructions utiles sont données aux Services Financiers en vue du versement de cette somme au ~~compte~~ Chèques postaux Paris 2466-58.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Président de l'Entr'Aide Française,  
21, rue Laffitte  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'administration  
du 20 décembre 1944

---

QUESTION II ter - Compte rendu de la délégation exceptionnelle  
de pouvoirs donnée par le Conseil d'administration dans sa séance  
du 14 juin 1944.

P.V. (p.11) M. LE PRÉSIDENT rend compte des affaires suivantes qu'il a réglées dans le cadre de cette délégation.

V - Divers

Subvention de 200.000 fr à l'Entraide française au titre de  
l'exercice 1944.

Après échange de vues auquel prennent part M. LE PRÉSIDENT,  
M. PAILLIEUX et M. COURSAT, le Conseil prend acte du compte rendu.

Pas de notes de séance.

Aide financière à l'Entr'aide  
française.

(15 décembre 1944)

Conseil d'Administration

séance du 20 décembre 1944

Question II ter - Compte rendu des affaires réglées par M. le  
Président du Conseil d'Administration en vertu de la  
délégation exceptionnelle de pouvoirs consentie  
par le Conseil le 14 juin 1944  
(extrait)

DIVERS

Aide financière à l'Entr'aide Française.

(15 décembre 1944)

L'Entr'aide Française a sollicité de la S.N.C.F. sa participation à l'action que mène cette œuvre.

En raison de l'intérêt qu'elle présente et compte tenu du fait qu'un grand nombre d'agents de chemins de fer sinistrés, notamment en Normandie, ont bénéficié de son action, il a été décidé d'allouer à l'Entr'aide Française, au titre de l'exercice 1944, une subvention de 200.000 fr.

**Subventions**

M. DORGÉ est d'accord pour que la S.N.C.F., en considération de l'aide apportée à ses agents, alloue une subvention de 200.000 fr. au titre de 1944.

(s) CLOSSET

**NOTE sur l'activité de l'Entr'Aide Française en faveur des cheminots.**

oui (s) Fournier L'ex-Secours National devenu l'"Entr'Aide Française" a, notamment au cours des événements survenus depuis juin dernier, apporté, soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité National de Solidarité des cheminots, le concours le plus large aux cheminots sinistrés.

C'est ainsi que pour la seule région de Caen, l'œuvre a délivré gratuitement des quantités importantes de vêtements (200 vestons, 250 manteaux de dame, 200 robes), de lingerie (200 chemises homme, 200 caleçons, 200 combinaisons, 200 paires de bas, 400 paires de chaussettes), de chaussures (250 paires de brodequins), de literie (120 matelas) et d'articles de ménage (1.200 cuillers, 1.200 fourchettes, 900 assiettes, 900 casseroles, 1.200 bols).

En outre, l'Entr'aide Française a livré directement aux cheminots de chacun des centres de Vire, Falaise, St-Lô, etc... des quantités appréciables de fournitures diverses.

Par ailleurs, il convient de signaler le concours apporté par l'œuvre au C.N.S.C. dans la vente des timbres commémoratifs de l'inauguration des lignes de Paris à Orléans et de Paris à St-Germain, ainsi que la fourniture, depuis plusieurs années, à titre gratuit, de biscuits vitaminés aux apprentis et au personnel mineur de la S.N.C.F.

22 novembre 1944

A retourner au Cabinet  
de M. le Président  
Pièce enregistrée sous le N°

## Subventions

NOTE pour Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration.

REMARQUE A BARBELET :

96 N° 5.078

Par lettre-circulaire du 4 novembre courant, M. Raoul DAUTRY, Président de l'Entr'Aide Française, expose la tâche et les besoins de cette œuvre qui a succédé au Secours National et sollicite une participation à son action sous forme de dons en nature ou en espèces.

Il rappelle à cet égard qu'une décision ministérielle autorise les entreprises à porter dans leurs frais généraux les sommes remises à l'Entr'Aide française et qu'il en résulte une atténuation d'impôts pouvant atteindre des proportions importantes.

Depuis 1940, la S.N.C.F. a apporté chaque année sa contribution au Secours National sous forme de transports gratuits, jusqu'à concurrence de 1 million de francs.

Il ne s'agissait pas à proprement parler d'une subvention, aucun versement n'étant prélevé sur les crédits dont dispose le Secrétariat Général en matière de subventions.

Le crédit affecté chaque année au Secours National était utilisé, au fur et à mesure des besoins de l'œuvre, par voie de détaxe, les opérations étant effectuées sous le contrôle du Service Commercial qui a suivi dès l'origine cette affaire dans tous ses développements.

En juillet dernier, vous avez envisagé, d'accord avec M. le Directeur Général, le relèvement de 1 à 2 millions de la contribution de la S.N.C.F. en faveur du Secours National. L'affaire, transmise au Service Commercial, n'a pas eu jusqu'alors de suite, le montant des transports étant éloigné du crédit alloué pour 1944.

En ce qui concerne l'attribution d'une subvention, la Commission de Vérification des comptes a pour principe de n'admettre au compte d'exploitation que les subventions accordées à des œuvres présentant un intérêt direct et certain, soit pour le développement du trafic, soit pour la situation matérielle du personnel.

Toutefois, étant donné d'une part, l'intérêt national de cette œuvre, d'autre part, l'appui apporté par elle au Comité de Solidarité des cheminots et les secours apportés directement ou indirectement à nos agents sinistres, il semble qu'une dérogation puisse être admise en faveur de l'Entr'Aide française.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'accorder, pour 1944, une subvention de 300.000 francs.

Sigle : Antonini

## ENTR' AIDE FRANÇAISE

Paris, le 4 novembre 1944  
21, rue Laffitte (9<sup>e</sup>)

C O P I E

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.  
88, rue-Saint-Lazare, 88,  
PARIS

Monsieur le Président,

Quatre fois, au seuil de l'hiver, le Secours National est déjà venu vous rappeler qu'il avait mission de porter assistance aux victimes civiles de la guerre et que cette mission, il ne pouvait l'accomplir sans l'aide des autres Français.

Chaque fois, vous avez répondu à son appel, et vous savez - car chaque année il a publiquement rendu compte de son activité - quelle fut son action : Cuisines d'Entr'aide où l'on nourrissait certains jours un Français sur 35; Cantines Scolaires, Biscuits Caséinés, Bonbons vitaminés qui, dans les grands centres urbains, ont permis de mieux alimenter l'enfance ; "Croisade de l'Air Pur" qui a envoyé en vacances plus d'un million d'enfants des villes ; secours, dons et prêts d'honneur distribués au cours de millions de visites aux Familles de prisonniers et à celles des travailleurs en Allemagne ; secours apportés aux internés et prisonniers politiques ; subventions à toutes les œuvres sociales dont la coordination et le contrôle avaient été confiés par la loi au Secours National et qui, pour la seule année 1943, s'élèvent à près d'un demi-milliard réparti entre 12.000 œuvres ; efforts quotidiens enfin, pour vêtir, nourrir, héberger, reclasser tous les sinistrés.

Ces tâches n'ont pu être accomplies que grâce à l'apport en argent, en denrées, en vêtements des autres Français - grâce aussi au dévouement de nos 50.000 bénévoles : près de 40 d'entre eux, ces mois derniers, ont payé de leur vie leur ardeur à secourir les Français malheureux.

Et voici qu'après Paris, la France tout entière va se trouver bientôt libérée, mais au prix de quels deuils, de quelles souffrances, de quelles ruines !

Toutes les villes de la Manche, à l'exception de Cherbourg et de Granville, et tous les villages, sont en grande partie et souvent entièrement détruits, le Calvados est presque dans la même situation.

Dans certains villages, il n'y a plus une pierre sur une pierre, plus une âme qui vive : "on voit droit devant soi et rien n'arrête le regard" m'écrivit une Assistante Sociale dans un de ses rapports. Partout l'eau manque ; quand elle ne manque pas, elle est polluée ; quand elle est potable, des mines interdisent l'accès des puits. Tout le monde est sinistré ; les uns ne peuvent prêter aux autres ; chacun n'a pour se vêtir --quand il l'a-- qu'un unique costume d'été.... Et il n'a aucun toit pour s'abriter.

Des populations entières couchent en ce moment dans les dunes. La libération du Havre, de Boulogne, de Calais, de Brest, de Saint-Malo révèlent de semblables misères. Demain, nous les retrouverons à Dunkerque, à Lorient, à la Rochelle. Dans la seule Normandie, plus d'un demi-million de Français sont sans toit, sans vêtements - et l'hiver est proche. Leur nombre s'accroît chaque jour car, de toutes parts, les réfugiés veulent retourner dans leur pays. En Maurienne, à Briançon, dans le Var et sur beaucoup de points du territoire, c'est la même situation.

L'étendue des besoins, quelques chiffres vous l'indiqueront : pour le seul dernier trimestre de 1944 et pour la seule population sinistrée, seraient immédiatement nécessaires :

520.000 vêtements d'adultes,  
500.000 vêtements d'enfants.

Si notre Oeuvre n'a pas pour mission de résoudre tous les problèmes de reconstruction et de ravitaillement, son rôle, vous le savez, est de "dépanner" en attendant que les Pouvoirs Publics puissent intervenir définitivement. Faute de stocks et plus encore faute de moyens de transports, nous n'avons pu envoyer vers la Normandie que 42 camions portant 22 tonnes de produits alimentaires, 10.500 pièces de matériel de couchage, de cuisine, etc... 114.500 pièces de vêtements, etc..., 17 wagons avec 31.300 pièces de vêtements et 21.600 pièces de matériel. Nous avons secouru dans les mêmes proportions la Bretagne, les provinces du Nord, etc... Mais vous le voyez, c'est - relativement aux besoins - absolument insuffisant.

Notre rôle d'urgence est plus que jamais essentiel car l'hiver est proche, et s'il doit être le dernier hiver de guerre et apporter à la majorité des départements une amélioration des conditions de vie, il n'est pas douteux que pour les départements martyrs de Bretagne, de Normandie, de Picardie, des Flandres et des Alpes, il doive, au contraire, être le plus dur.

L'Entr'aide Française qui a succédé au Secours National assume donc une terrible tâche. Elle ne peut y faire face que si vous l'y aidez. Soyez assuré qu'elle s'efforcera de la faire au mieux et en étant mépâgère des fonds que vous lui procurerez.

Déjà, depuis le 20 août, 200 agents du Siège, dont l'utilité n'était pas absolue, ont été licenciés. Et chacune de nos Délégations fait, en ce moment-même, l'objet de semblables mesures

d'économie : nous voulons que tout l'argent de la générosité publique serve uniquement à porter assistance aux Français. Nous ne voulons pas qu'entre leurs souffrances et la bonne volonté de notre personnel social et de nos bénévoles, se glisse l'entremise d'une lourde et coûteuse machine administrative. Le Comité de gestion de l'Entr'aide française qui veut agir vite et complètement, a l'esprit réaliste et social que lui insufflent MM. PRIGENT, Délégué Général de l'Entr'aide sociale d'Alger, BLOCQ-MASCARD, Membre du C.N.R., DAUDIER, Directeur général de l'Exploitation Industrielle des tabacs, MALEGARIE, Président de la C.P.D.E., OPPENHEIM, Industriel, Fondateur de la Cité-Jardin d'Orgemont, de BOURBON-BUSSET, Président de la Croix-Rouge français, BOTHEREAU, Secrétaire de la S.G.T., Mmes : Bertrand-FONTAINE, Médecin des hôpitaux de Paris, Pierre LEFAUCHEUX, Commissaire aux Affaires Sociales et Médicales du Comité parisien de Libération, SIVADON, Déléguée de l'Assistance Française de la Résistance, Melle UMBDENSTOCK, Directrice des Services Sociaux de la Région Ouest de la S.N.C.F.

D'ici peu, nos Délégations départementales seront pareillement dirigées par un petit Comité d'hommes et de femmes de valeur qui reflèteront les tendances et les sentiments du département qu'ils représenteront et sauront à la fois en prévoir les besoins et en multiplier les preuves de générosité.

Se réformant dans son esprit et ses méthodes dans toute la mesure que vous souhaitez, l'Entr'aide Française a agi : au cours de la Semaine de la Libération, aux arrières immédiats du front et partout, ses équipes ont fait, font chaque jour leur devoir. Tout ce que nos magasins contenaient de stocks d'alimentation et de vêtements est en voie de distribution, dans la mesure où les transports le permettent; tout ce que nos Alliés pourront demain, du fait des transports encore, mettre à notre disposition, sera immédiatement réparti. Mais il nous faut immédiatement des vêtements du linge, des couvertures, des chaussures, des ustensiles de ménage, des denrées agricoles, des produits alimentaires, de l'argent, des voitures, des cantines. Nous nous tournons une fois de plus vers les Français qui, dans la joie et la fierté de la liberté retrouvée, doivent plus que jamais laisser parler leur coeur et se doivent d'être au premier rang de ceux qui contribuent à sauver nos compatriotes malheureux.

Nous ne doutons pas que vous voudrez participer à notre action, et nous vous demandons de nous entendre et de nous envoyer tout ce dont votre personne et votre Société peuvent disposer pour sauver le million de Français qui sont dans la détresse.

Permettez-moi de vous rappeler enfin qu'une décision ministérielle en date du 12 février 1941, autorise les entreprises à porter dans leurs frais généraux les sommes remises à l'Entr'aide

.....

française et qu'il en résulte une atténuation d'impôts pouvant atteindre des proportions importantes.

Au nom des Français que vous allez nous aider à sauver,  
nous vous remercions par avance et vous prions d'accepter l'expression de notre considération très distinguée.

LE PRÉSIDENT DE L'ENTRAIDE FRANÇAISE

R. DAUTRY

## Subvention au Secours National

Année 1944

Lettre du S.N. à la SNCF 18.12.43  
C.A. 19. 1.44  
Lettre S.N.C.F. au SN 21. 1.44  
Lettre du S.N. à la SNCF 7. 2.44

13 Qd a)

9241

SECOURS NATIONAL

-----

Paris, le 7 février 1944

Monsieur le Président du C.A. de la S.N.C.F.

Monsieur le Président,

Renouvelant votre geste généreux de 1943, vous avez bien voulu nous informer de votre décision de participer cette année à notre Oeuvre dans les mêmes conditions en mettant à notre disposition un crédit de 1 M. sous forme de transports gratuits.

Je tiens à vous exprimer tous mes remerciements pour le précieux concours que vous voulez bien nous apporter en cette circonstance, et à vous dire également combien nous apprécions les excellentes relations que nous entretenons avec vos Services et la bienveillante compréhension que nous avons toujours rencontrée pour nous faciliter notre tâche dans des conditions parfois difficiles.

Nous avons été très heureux de pouvoir vous donner un témoignage de notre reconnaissance par une aide effective au Comité National de Solidarité des Cheminots dont les charges deviennent, hélas, de plus en plus grandes.

Nous devons également vous confirmer notre accord sur les modalités de réalisation de votre contribution, dont le fonctionnement n'a soulevé aucune objection en 1943.

Veuillez agréer,.....

(s) PICHAT

9241

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 21 janvier 1944

536 - 69  
43 - 08

D. 149.114/32

C O P I E

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre lettre COL AD MD B-1954/1072 du 18 décembre 1943, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la Société Nationale des Chemins de fer français a décidé de renouveler pour l'année 1944 le don de 1 million qui avait été attribué en 1943 à titre de participation à l'Oeuvre du Secours National.

Ce don sera accordé sous forme de transports de marchandises et de matériel, consentis jusqu'à concurrence de cette somme de 1 million.

Pour la régularisation pratique de cette opération, je vous propose d'adopter la même formule que l'année dernière et qui est la suivante :

"Chaque trimestre, le Secours National adressera à la S.N.C.F. - Services Financiers - Subdivision de la Comptabilité des Recettes, 23, rue de Londres, une demande de remboursement des frais de transport qu'il aura acquittés".

Cette demande sera accompagnée des récépissés à l'expéditeur pour les envois effectués en port payé et des récépissés au destinataire pour les envois effectués en port dû, ainsi que d'un bорdeau récapitulatif indiquant, pour chaque expédition, le montant des frais de transport payés.

La première demande de remboursement pourrait être présentée dans ces conditions au début d'avril 1944.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Président du Secours National  
21, rue Laffitte  
PARIS

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 19 janvier 1944

Questions diverses

a) Subvention au Secours National.

P.V. (p.4)

M. LE PRESIDENT rappelle que, depuis 1941, la S.N.C.F. a accordé, chaque année, son concours à l'Oeuvre du Secours National, sous forme de transport gratuit des dons en nature, dans la limite d'un montant de 1 M.

Il est proposé de renouveler ce concours pour l'année 1944 dans les mêmes conditions et à concurrence du même montant.

Le Conseil approuve cette proposition.

Notes de séance (p.13)

M. LE PRESIDENT.- Chaque année, depuis 1941, nous avons accordé au Secours National notre concours sous la forme de transport gratuit des dons en nature, dans la limite de 1 M. par an.

Je vous propose de renouveler notre concours pour l'année 1944 dans les mêmes conditions et à concurrence du même montant.

M. LAURENT-ATTHALIN.- Ce crédit est-il utilisé en totalité ?

M. LE PRESIDENT.- Cela dépend des années. En 1941, il n'avait été utilisé qu'à concurrence de 400.000 fr ; en 1942, le crédit de 1 M. a été intégralement utilisé au cours de l'année ; en 1943, il a été épaisé au bout de 3 trimestres.

Le Conseil approuve le renouvellement de la subvention.

924L

Subvention au Secours National

Année 1943

Lettre du S.N. à la S.N.C.F. 17. 2.43  
C.A. 21. 4.43 7 Qd a  
Lettre S.N.C.F. au S.N. 5. 5.43

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil  
d'Administration

535-69  
42.999

Comme suite à la décision du  
Conseil du 21 avril 1943 Monsieur le Président du Secours National  
21 rue Laffitte - PARIS -

5 mai 1943

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre A.G.F.  
TR - EB/SB, du 17 février 1943, relative à la participation de la  
Société Nationale des Chemins de fer Français à l'Oeuvre du Secours  
National.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que la Société Nationale  
des Chemins de fer Français a décidé de renouveler, pour l'année  
1943,

1943, le don de 1 million qui avait été attribué en 1942 au Secours National.

Ce don sera accordé sous forme de transports gratuits de matériel, étant entendu que la valeur des transports ainsi effectués, calculée d'après les tarifs commerciaux, n'excédera pas 1 million.

Pour la régularisation pratique de cette opération, je vous propose d'adopter la même formule que l'année dernière et qui est la suivante :

Chaque trimestre, le Secours National adressera à la S.N.C.F. - Services Financiers, Subdivision de la Comptabilité des Recettes, 23 rue de Londres, une demande de remboursement des frais de transport qu'il aura acquittés.

Cette demande sera accompagnée des récépissés à l'expéditeur pour les envois effectués en port payé et des récépissés au destinataire pour les envois effectués en port dû ainsi que d'un bordereau récapitulatif indiquant, pour chaque expédition, le montant des frais de transport payés.

La première demande de remboursement pourrait être présentée dans ces conditions au début d'avril 1943.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

(s) FOURNIER.

Subvention à

L'ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE ET  
DES COLONIES

Exercice 1939

C.D. 27. 6.39 22 V  
Lettre SNCF à l'Orphelinat 11. 7.39

### Subvention à

L'ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE  
ET DES COLONIES

### Exercice 1938

Lettre de l'Orphelinat à la SNCF 22.11.37 *verso*  
C.D. 22. 3.38 50 VII  
Lettre SNCF à l'Orphelinat 15. 4.38

-gj-

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-:-:-:-

D. 4.731-2

Paris, le 15 avril 1938

Monsieur le Président,

Par lettre du 22 novembre 1937, vous avez bien voulu solliciter le concours financier de la Société Nationale des Chemins de fer français en faveur de l'Orphelinat National des Chemins de fer de France et des Colonies.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la S.N.C.F., désireuse de témoigner tout l'intérêt qu'elle porte à cette Oeuvre, a décidé de lui accorder, pour l'exercice 1938, une subvention de 300 francs par enfant d'agent secouru, jusqu'à l'âge de 16 ans, avec maximum de 500.000 francs.

A cet effet, une somme de 100.000 francs, représentant approximativement le quart de la subvention globale annuelle dont bénéficiera l'Orphelinat, sera mise à votre disposition au cours de chacun des trois premiers trimestres du présent exercice par les soins du Service Financier de la S.N.C.F. Le reliquat de notre allocation vous sera payé lors de la régularisation des comptes en fin d'année.

Vous voudrez bien, en vue de cette régularisation, faire établir un état nominatif, par Région, des Orphelins secourus et le faire parvenir en temps utile à M. le Secrétaire Général, 88, rue Saint-Lazare, Paris.

En contre-partie de cette subvention, il est bien entendu que la S.N.C.F. se réserve la faculté de se faire communiquer, le cas échéant, tous documents comptables justificatifs.

Veuillez agréer,.....

Le Président  
du Conseil d'Administration,

signé : GUINAND.

Monsieur le Président de l'Orphelinat des Chemins de fer de France et des Colonies - 19, rue Baudin - PARIS.-

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 21 avril 1943

Questions diverses

a) Secours National.-

P.V. (p.3)

M. LE PRESIDENT rappelle que, tant en 1941 qu'en 1942, la S.N.C.F. a accordé son concours à l'Oeuvre du Secours National, sous forme de transport gratuit des dons en nature, dans la limite d'un montant de 1 million.

Il est proposé de renouveler ce concours pour l'année 1943 dans les mêmes conditions et à concurrence du même montant.

Le Conseil approuve cette proposition.

Steno (p.7)

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'en 1941 et 1942, nous avons participé à l'Oeuvre du Secours National sous forme de transports gratuits de matériel, étant entendu que la valeur des transports ainsi effectués, calculée d'après les tarifs commerciaux, n'aurait excéderait pas 1 million.

Je vous propose, pour 1943, de maintenir ce concours dans les mêmes conditions.

Le Conseil approuve cette proposition.

## Subvention au Secours National

Année 1942

	C.A.	4. 2.42	41	Qd a)
Lettre S.N.C.F. au M.T.F.		6. 2.42		
Dépêche du M.T.F. à la S.N.C.F.		24. 2.42		

9241  
Secrétariat d'Etat aux Communications  
-----  
Direction générale des Transports  
-----  
Service économique - 1er Bureau

PARIS, le 24 février 1942

Le Secrétaire d'Etat

à M. le Président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F.

Subvention pour 1942 au  
profit du Secours National  
----

V/lettre D I49II4/37 du 6 février 1942.

En réponse à votre communication citée en référence,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas d'ob-  
jection à ce que la S.N.C.F. renouvelle en 1942 sa contri-  
bution au Secours National sous la forme de transports gra-  
tuits, étant entendu toutefois que cette gratuité ne sera  
accordée que pour des transports de matériel et que la va-  
leur des transports ainsi effectués, calculés d'après les  
tarifs commerciaux, n'excédera pas un million.

9241

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Le Président  
du Conseil d'Administration

149.114 - 37

C O P I E

53669  
42.14

Paris, le 6 février 1942

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Société Nationale des Chemins de fer Français envisage, pour l'année 1942, de renouveler au bénéfice du Secours National le don de un million qu'elle avait offert au Secours National "Entr'aide d'Hiver" pour l'année 1941.

Comme la précédente, cette contribution serait accordée sous la forme de transports gratuits de matériel, étant entendu que la valeur des transports ainsi effectués, calculés d'après les tarifs commerciaux, n'excèdera pas un million.

Si vous voulez bien vous déclarer d'accord sur cette formule, nous aviserons le Secours National de notre intention.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

P A R I S

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration

du 4 février 1942

Questions diverses

a) Secours national pour l'Entr'aide d'hiver.

*Sténo (p.14)*  
M. LE PRESIDENT rappelle que, dans sa séance du 27 novembre 1940, le Conseil avait approuvé le principe d'une participation de la S.N.C.F. à l'œuvre d'Entr'aide d'hiver du Secours National.

Cette participation, dont le montant avait été fixé à 1 M., avait, à la demande de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, été accordée sous forme de transport gratuit des dons en nature recueillis par le Secours National, à l'exclusion du transport des personnes.

Il est proposé de renouveler cette participation pour l'année 1942 dans les mêmes conditions et à concurrence du même montant.

Le Conseil approuve cette proposition.

*Sténo (p.41)*

M. LE PRESIDENT - Dans sa séance du 27 novembre 1940, le Conseil avait approuvé le principe d'une participation de la S.N.C.F. au Secours National Entr'aide d'hiver, qui avait été fixée aux environs d'un million.

À la demande de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, cette participation a été accordée sous forme de transport gratuit des dons en nature recueillis par le Secours National, à l'exclusion du transport de personnes.

Je vous propose de renouveler, cette année, cette participation sous la même forme et dans la limite du même montant.

Le Conseil approuve cette proposition.

## Subvention au Secours National

Année 1941

C.A.	20.11.40	3	-
Note verbale remise par le CG.	26.11.40		
C.A.	27.11.40	24	Qd
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	2.12.40		

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D. 149.114/32

2 décembre 1940

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. avait envisagé d'apporter sa contribution au Secours National "Entr'aide d'Hiver" sous la forme d'un don de un million.

Vous avez bien voulu nous faire connaître que, l'appel adressé par le Chef de l'Etat se rapportant plutôt à des dons en nature qu'à des dons en argent, vous estimiez préférable que la S.N.C.F. accorde des transports gratuits.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Société Nationale n'a pas d'objection à contribuer sous cette forme à l'"Entr'aide d'Hiver", étant entendu, toutefois, que la gratuité ne serait consentie que pour des transports de matériel et que, d'autre part, la valeur des transports ainsi effectués, calculée d'après les tarifs commerciaux, n'excèdera pas 1 million.

Si vous voulez bien vous déclarer d'accord sur cette formule, nous entrerons en relation avec l'"Entr'aide d'Hiver" pour en arrêter les modalités d'application.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration  
du 27 novembre 1940

-----  
Questions diverses

Secours National pour l'Entr'aide d'hiver

P.V. COURT

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil est d'accord sur le principe d'une participation de la S.N.C.F. à l'œuvre d'Entr'aide d'hiver du Secours National, sous forme de transport gratuit des dons en nature ainsi recueillis, à l'exclusion du transport de personnes.

STENO p. 24

M. LE PRESIDENT.- Au cours de la dernière séance, nous avions envisagé d'allouer à l'Entr'aide d'hiver une subvention d'un million. M. le Commissaire du Gouvernement a bien voulu se charger de demander au Secrétaire d'Etat aux Communications son sentiment, et il nous fait savoir que l'appel adressé par le Chef de l'Etat visait plus les dons en nature que les ~~donn~~

\*\*\*\*

dens en espèces. Il préférerait que la S.N.C.F. restât dans cette ligne, c'est-à-dire apportât des prestations gratuites plutôt qu'une subvention en argent. Je crois que nous pourrons nous rapprocher de cette Oeuvre pour voir, dans cet ordre d'idées, dans quelle mesure nous pourrions assurer, en effet, des transports gratuits, étant bien entendu qu'il ne s'agirait, en l'espèce, que de transports gratuits de matières, de vêtements, à l'exclusion de transports gratuits de personnes.

Il n'y a pas d'observation ?

Le Conseil est d'accord.

22 Mars 1938

P. V. cont

Subvention à l'Orphelinat  
National des Chemins de fer  
de France et des Colonies.-

QUESTION VII - Subvention à l'Orphelinat  
National des Chemins de fer de France et  
des Colonies.-

Le Comité décide d'accorder, pour un an, à la Fédération Nationale des Cheminots, une subvention de 300 fr par enfant secouru jusqu'à l'âge de 16 ans, étant entendu qu'en aucun cas cette subvention ne saurait dépasser au total un maximum de 500.000 fr.

Sténo revue et corrigée

M. LE PRÉSIDENT - J'ai été saisi par la Fédération Nationale des Cheminots d'une demande de subvention en faveur de l'Orphelinat National des chemins de fer de France et des Colonies fondé par cette Fédération. Cette demande s'appuie sur le fait qu'une Association similaire, l'Orphelinat des Chemins de fer Français, reçoit déjà une subvention importante qu'elle avait obtenue des anciens Réseaux. La Fédération demande à bénéficier d'une subvention analogu

Le Secrétariat général a examiné la question et propose d'allouer à l'Orphelinat National, comme il est déjà alloué à l'Orphelinat des Chemins de fer Français, une subvention de 300 fr par an et par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans. Il propose également de fixer un plafond à cette subvention nouvelle, plafond qui serait de 500.000 fr par an. Ce plafond serait loin d'être atteint, ~~xxx~~ actuellement à pour le moment, car la dépense annuelle s'élèverait à 250.000 ou 300.000 fr, d'après le nombre d'enfants secourus par l'Orphelinat National.

M. ANON - Je n'ai pas d'objection. Toutefois, on ne s'explique pas pour quelle raison l'Orphelinat des Chemins de fer Français recevait depuis de nombreuses années cette subvention de 300 fr alors que l'Orphelinat National n'en bénéficiait pas. Quels sont

les traits essentiels de ces Orphelinats ? Ont-ils des tendances différentes ?

M. LE PRÉSIDENT - L'Orphelinat des Chemins de fer Français, partisan de l'éducation familiale, vient en aide aux orphelins en versant des allocations à domicile. L'Orphelinat National, au contraire, groupe les enfants et les confie à des établissements appropriés. Il y a évidemment une nuance politique qui les sépare. La Fédération Nationale regrette que la subvention n'ait pas été plutôt accordée à son Orphelinat.

M. LE DESNRAIS - Elle ne l'a jamais demandé.

M. LE PRÉSIDENT - En tout cas, elle vient de la demander à la Société Nationale. Il paraît difficile, dès lors, de maintenir une subvention aux uns sans l'accorder aux autres, abstraction faite de leurs tendances différentes.

M. GRIMFRET - Combien verse-t-on en fait à l'Orphelinat des Chemins de fer ?

M. LE PRÉSIDENT - Environ 1 million.

M. GRIMFRET - Nous allons être amenés à dépenser 500.000 fr de plus.

M. LE PRÉSIDENT - La dépense n'atteindra que 240 à 250.000 fr pour le moment. Je n'ai parlé de 500.000 fr. que comme plafond, comme garantie que cette somme ne sera pas ultérieurement dépassée.

M. GRIMFRET - Quand elle aura reçu satisfaction sur le principe même de la subvention, la Fédération ne demandera-t-elle pas que cette subvention soit de même importance que celle attribuée à l'Orphelinat des Chemins de fer ?

M. LE PRÉSIDENT - C'est pour éviter cela que nous avons fixé un plafond de 500.000 fr.

M. LE DESNRAIS - L'Orphelinat des Chemins de fer français est beaucoup plus important.

M. GRIMFRET - Un plafond est-il prévu pour le montant total des subventions accordées à l'Orphelinat des Chemins de fer Français ?

M. LE PRÉSIDENT - Je ne le crois pas.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 27 novembre 1940

- Questions diverses -

Mr. : L'Echard How

Il y a une autre question. Quelques personnes  
sont dans la gare de Paris a cause d'ordres de personnes

Redon

Alphonse

Roger

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONSDirection Générale  
des Transports

Paris, le 26 novembre 1940

C O P I EContribution de la S.N.C.F. au Secours National  
"Entr'aide d'Hiver".

M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, considérant que l'appel adressé par le Chef de l'Etat se rapportait plutôt à des dons en matière qu'à des dons en argent, préférerait de beaucoup que la S.N.C.F., plutôt que de faire un versement en espèce, fit gratuitement un certain nombre de transports. Il estime que ce serait un geste utile et au moins aussi spectaculaire.

M. LE BESNERAIS

Note verbale remise par M. CLAUDON  
Voulez-vous prendre contact avec l'Oeuvre de l'Entr'aide d'Hiver et examiner dans quelles conditions il est possible d'effectuer gratuitement ces transports, étant entendu qu'il ne s'agit que de transport de matériel.  
Me faire préparer une lettre au Secrétariat d'Etat des Communications en ce sens.

27 novembre 1940

signé : FOURNIER.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration  
du 20 novembre 1940

---

Subvention au Secours National  
pour l'entraide d'hiver.

Pas de P.V. COURT  
STENO p. 3

D'autre part, j'ai pu constater que le Maréchal PÉTAIN recevait actuellement d'assez nombreux chèques destinés au Secours National pour l'entraide d'hiver. Je pense qu'il conviendrait que la Société Nationale fit également un geste à cet égard. Beaucoup de grandes Sociétés ont déjà commencé à le faire et, à peu près sur tout son parcours, le Maréchal <sup>hier</sup> a reçu des enveloppes provenant de groupements qui lui remettaient des chèques pour l'entraide d'hiver. Je pense donc que nous aurions à faire, nous aussi, un geste dans ce domaine-là, et le montant de notre participation pourrait être fixé par le Conseil aux environs d'un million, si ce chiffre vous convenait.

Êtes-vous d'accord sur le principe ? Ce chiffre d'un million vous paraît-il convenable ? XXXXXXXXXX. Dans ces deux affaires, nous faisons un geste qui n'a peut-être pas

en lui-même une portée réelle considérable, étant donné que c'est l'Etat qui paiera en définitive.

M. LAURENT-ATTHALIN. - Ce serait surtout pour l'exemple à donner, et à titre d'entraînement.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Il semble, en effet, qu'il y aurait intérêt à ce que ce geste fût fait de notre part, parce que, comme le dit M. LAURENT-ATTHALIN, cela servira d'exemple et d'entraînement.

Y a-t-il des obstacles à cette participation et avons-nous des autorisations à demander au Gouvernement ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Il s'agit d'une subvention et le chiffre envisagé dépasse le montant de ce que la Société Nationale peut allouer sans autorisation.

M. LE PRÉSIDENT - Nous demanderons cette autorisation au Secrétaire d'Etat aux Communications.

M. GRIMPRET. - Le seul obstacle est notre situation déficitaire.

M. LAURENT-ATTHALIN. - Elle peut tout au plus neutraliser notre propre geste.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Le gros argument, c'est celui de l'exemple à donner.

M. LE PRÉSIDENT. - Le public ne connaît pas exactement les relations financières qui existent entre l'Etat et la

Société Nationale. On a annoncé que la Compagnie Générale Transatlantique avait donné 100.000 fr. Ce n'est pas beaucoup. Mais elle est dans une situation analogue à la nôtre. On va publier des listes. Si le Gouvernement veut essayer de susciter un mouvement en faveur des versements, il n'est pas mauvais que certaines Sociétés donnent ~~l'exemple~~ l'exemple, même si l'argent sort d'une poche pour entrer dans une autre. Dans tous les cas, si vous le voulez bien, nous soumettrons la question au Secrétaire d'Etat aux Communications.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Je l'en saisirai.

M. LE PRESIDENT. - Vous me direz s'il est d'accord ou non. S'il est d'accord, nous donnerons un caractère officiel à notre décision. Si, pour une raison quelconque, il s'y opposait, nous considérerions la question comme si elle n'avait pas été posée au Conseil.